



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nice, le 19 septembre 2018

L'Inspecteur d'Académie

à
Madame le directrice de l'ESPE
Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
SEGPA annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

**Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

**Division des personnels
enseignants 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Pascale OTTO-
CESARINI
Téléphone
04 93 72 63 66

Mél.
pascale.otto-cesarini@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Mutations. Postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation à l'étranger. Rentrée scolaire 2019.

Note de service n° 2018-102 du 6-9-2018

La présente note présente les **différentes campagnes de candidatures** concernant :

- ▶ les postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (**AEFE**)
- ▶ la Mission laïque française (**MLF**) ou l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (**AFLEC**)

I - DISPOSITIONS GENERALES

Elles s'appliquent aux seuls candidat(e)s fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt, se trouvant en : activité, congé parental, disponibilité ou détachement en France ou à l'étranger, et justifiant d'au moins **deux ans de services effectifs** dans la fonction.

Sont proposés des postes de directeur d'école, conseiller pédagogique auprès de l'IEN, enseignant maître-formateur en établissement. Pour les postes à responsabilité particulière, les candidats doivent avoir les titres requis et doivent pouvoir justifier d'une expérience avérée et récente des fonctions demandées.

Aucun départ en poste n'est possible avant réception de l'arrêté individuel de détachement signé par la DGRH.



Si les candidats sollicitent, simultanément, un changement de département et une demande de détachement la même année, **priorité sera donnée au changement de département obtenu.**

II – INSTRUCTION ET ENVOI DES DOSSIERS

2 / 2

Destination du détachement	Saisie et constitution des dossiers	Transmission des dossiers complétés & signés
- Postes AEFE (en qualité d'expatrié)	- téléchargement sur le site de l'AEFE http://www.aefe.fr du 3 au 24 septembre 2018 inclus	- un exemplaire avec les pièces administratives demandées à l'IEN, qui les transmettra à la DSDEN, <u>DIPE 2, bureau 242,</u> avant le : Mercredi 26 septembre 2018, délai de rigueur
- Mission laïque française à l'étranger ou l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture	- téléchargement sur le site : http://www.mlfmonde.org ou http://www.aflec-fr.org du 30 septembre au 30 novembre 2018 inclus	- 1 exemplaire à l'IEN qui le transmettra à la DSDEN, DIPE 2, bureau 242, avant le Vendredi 30 novembre 2018, délai de rigueur

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H